

LE MOT DES MAIRES

En 2017, les écoles de musique d'Eschau et de Fegersheim ont entrepris un rapprochement pédagogique visant à renforcer l'enseignement musical et à favoriser l'épanouissement des élèves. Cette initiative a permis de mutualiser les ressources, d'enrichir les pratiques pédagogiques et d'offrir une plus grande diversité d'activités musicales aux jeunes talents de nos communes.

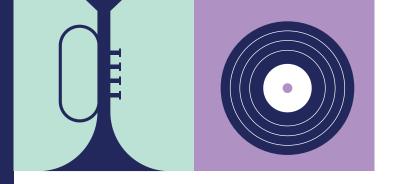
Les pratiques collectives sont au centre de notre projet ; qu'il s'agisse d'atelier de comptines (accessible dès 6 mois), de groupes instrumentaux, de chorale, de musique de chambre, d'atelier de djembé, de groupe rock, de création instrumentale sur ordinateur (MAO), ou d'orchestre. Les offres sont nombreuses, transversales et ouvertes à tous sans limites d'âge.

La musique, au-delà d'être un art, joue un rôle essentiel dans le développement psychique et social des enfants. Elle stimule la créativité, améliore la concentration et favorise la confiance en soi. En apprenant à jouer d'un instrument ou à chanter, les élèves développent des compétences essentielles qui contribuent à leur structuration scolaire. La pratique musicale encourage également la discipline, le respect d'autrui, le travail en équipe et l'écoute des autres, des valeurs fondamentales dans notre société.

Dans un monde en constante évolution, où les défis sociaux et émotionnels sont nombreux, la musique se révèle être un vecteur de lien et d'harmonie. Elle offre un espace d'expression et de partage, permettant aux élèves de tisser des relations solides et de s'intégrer plus facilement dans leur environnement social.

Le rapprochement des écoles de musique d'Eschau et de Fegersheim est donc bien plus qu'une simple collaboration : c'est une véritable démarche éducative et sociale qui vise à enrichir la vie des jeunes, à les accompagner dans leur parcours scolaire et à les préparer à devenir des citoyens engagés et épanouis. Nous sommes fiers des résultats obtenus depuis cette initiative et nous continuerons à œuvrer ensemble pour promouvoir la musique comme un outil de développement personnel et collectif.

Yves SUBLON • MAIRE D'ESCHAU
Thierry SCHAAL • MAIRE DE FEGERSHEIM



Musique

Cours individuels DES	6 ANS
Accordéon	FEG
Basson	FEG
Flûte traversière	FEG
Guitare classique	ESC FEG
Guitare électrique	ESC FEG
Percussions	ESC
Piano Piano	ESC FEG
Saxophone	FEG
Chant (technique vocale)	FEG
Trompette	FEG
Violon	ESC



RETROUVEZ LES PLANNINGS DES **COURS SUR LES SITES INTERNET** DES DEUX COMMUNES.

Ateliers collectifs

DÈS 6 ANS



Chorale enfants





Ensemble de guitares





Ensemble de musique du monde



(Dès 4 ans de pratique)

L'atelier "Musique du Monde" s'adresse à tous les musiciens désireux de voyager à travers la pratique de musiques du monde. L'apprentissage se fera par transmission orale.



Ensembles de percussions débutants/avancés





Ensemble de violons





Ensemble vocal et instrumental





Atelier de musiques actuelles amplifiées



Atelier rock





Musique assistée par ordinateur (MAO)





Musique en famille





Orchestre PolySons

Dès la 3ème année de pratique





Percussions africaines





Piano à 6 mains



Cours collectifs

DÈS 6 MOIS

ESC FEG

Comptines parents/enfants

Pour les tout-petits aussi! De 0 à 3 ans

Ces séances s'adressent aux petits à partir de 6 mois, accompagnés de leurs parents. Il permettra aux petits et aux grands de s'initier aux comptines, jeux de doigts, rondes et berceuses dans un cadre ludique et rassurant.

Jardin, éveil & initiation musicale

Dès 3 ans

Ces cours s'adressent à des enfants âgés de 3 à 6 ans. Ils leur permettent de découvrir et de prendre goût à une pratique musicale. Les enfants seront accompagnés dans le choix de leur instrument.

Cours de formation musicale

Enfants dès 7 ans / adultes / Perfectionnement

La formation musicale s'adresse à tous les élèves instrumentistes et est obligatoire jusqu'à la validation du 1er cycle. Elle vise à transmettre à l'élève les outils nécessaires à sa pratique musicale (écoute, culture musicale, codes de la partition, notions rythmiques, etc.). Plusieurs cours sont proposés en fonction de l'âge et du niveau des élèves.



Danse

Expression corporelle

De 4 à 7 ans

Le cycle d'éveil et d'initiation en danse est un tronc commun à toutes les esthétiques. Il permet aux élèves d'explorer l'espace, d'appréhender le travail d'écoute musicale et de développer la créativité.

Cours collectifs



Danse modern'jazz Dès 8 ans





Danse modern'jazz adultes





Barre au sol adulte





Danse contemporaine adultes





Danse hip-hop
Enfants/adolescents Dès 8 ans





Danses latines et danses de Couple adultes





Danses africaines adultes





Ballatine adultes Fusion danses classique et latine

Tarifs 2025-26

15 € de frais d'inscription par élève Tarifs et engagement annuels, facturés au trimestre.

MUSIQUE	DURÉE	FAMILLE D'ESCHAU OU DE FEGERSHEIM NON IMPOSABLE	FAMILLE D'ESCHAU OU DE FEGERSHEIM IMPOSABLE	FAMILLE EXTÉRIEURE À ESCHAU OU FEGERSHEIM
Jardin musical	30mn	66 €	132 €	195 €
Éveil & Comptines	45mn	66 €	132 €	195 €
Initiation	1h	66 €	132 €	195 €
Cours individuel cycle I + formation musicale + un atelier de pratique collective	30mn	214,50 €	429 €	663 €
Cours individuel cycle II + formation musicale + un atelier de pratique collective	45mn	264 €	528 €	760,50 €
Atelier pratique collective seul	variable	66€	132 €	195 €
Formation musicale seule	1h	66€	132 €	195 €
Instrument supplémentaire seul uniquement possible si l'élève est déjà inscrit à un pack	variable	66 €	132 €	195 €
DANSE				
Expression corporelle	variable	95,70 €	194,70 €	273 €
Danse modern'jazz enfants et adolescents (2 cours/semaine)	variable	95,70 €	194,70 €	273 €
Danse modern'jazz adultes (1 cours/semaine)	variable	95,70 €	194,70 €	273 €
Danse modern'jazz adultes (2 cours/semaine)	variable	191,40 €	389,40 €	546 €
Barre au sol adultes	variable	95,70 €	194,70 €	273 €
Danses hip-hop, contemporaine, africaines, latines, ballatine et danses de couple	variable	118,80 €	145,20 €	202,80 €

Réductions

Réduction appliquée sur la facture annuelle totale valable pour les inscriptions d'autres membres de la famille* inscrits dans l'un ou l'autre des deux établissements :

> de 20% pour un 2ème inscrit > de 30% pour un 3ème inscrit > de 35% pour un 4ème inscrit

^{*}Grands-parents, parents, enfants (frères/sœurs) d'une même famille (famille imposable ou non imposable, résidant à ESCHAU ou FEGERSHEIM, ou dans une autre commune)

Comment ça marche?

Je souhaite faire de la musique

- 1. Je choisis mon instrument.
- 2. Je m'inscris sur la page internet de l'école où je souhaite suivre mon cours d'instrument. Je serai facturé par l'école dans laquelle je suis ce cours.
- 3. Je choisis mon cours de formation musicale (obligatoire si je n'ai pas validé mon 1er cycle) en fonction de mon âge, de mon niveau et de mes disponibilités. Je peux le suivre soit à Eschau, soit à Fegersheim.
- 4. Je choisis mon atelier de pratiques collectives (obligatoire si j'ai validé mon 1er cycle de formation musicale). Je peux le suivre soit à Eschau, soit à Fegersheim.

Je souhaite faire de la danse

- 1. Je choisis mon cours de danse.
- 2. Je m'inscris sur la page internet de l'école où je souhaite suivre mon cours de danse. Je serai facturé par l'école dans laquelle je suis ce cours.

Inscrivez-vous!

Les plannings sont disponibles en ligne sur : www.fegersheim.fr

- > "À voir, à faire"
- > "Équipements sportifs et culturels"

www.eschau.fr

> "Culture et tourisme" > "La Barcarolle"

Fin des inscriptions: 22 septembre 2025





Mairie d'Eschau, bâtiment l'Accroche, 60 rue de la 1ère Division Blindée, 67114 ESCHAU labarcarolle@eschau.fr

www.eschau.fr

Mairie: tél. 03 88 64 03 76 Directrice: 07 86 44 38 59

Permanences en mairie:

Lundi, mercredi et vendredi de 8h-12h et 13h-17h • mardi 13h-18h • jeudi 8h-13h •

Permanence et rendez-vous avec la directrice :

Lundi et jeudi de 8h30 à 12h30 et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h





École Municipale de Musique et de Danse Charles Beck

17a, rue du Général de Gaulle, 67640 FEGERSHEIM, 2ème étage du Centre Sportif et Culturel • Tél. 03 88 64 17 67 emmd@fegersheim.fr www.fegersheim.fr

Permanences du secrétariat:

Le mardi de 14h à 17h30 et le mercredi matin de 9h à 12h et, sur rendez-vous uniquement, le lundi et jeudi de 14h à 18h.

Permanence téléphonique:

de 9h à 12h et de 14h à 17h30 tous les jours sauf le vendredi.

